



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NOUVELLE  
AQUITAINE

Agen, le 26 mars 2020

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LOT-ET-GARONNE  
935 avenue du Docteur Jean Bru  
47916 AGEN cedex

Affaire suivie par : F;PUIG  
florence.puig@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 53 77 48 40 – Fax : 05 53 77 48 48

N/Réf. : FP/SM/UD47/SEI/ 059 /2020  
Références à rappeler : N° S3IC : 52-7990

**ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :**

SAS Sablières de Guyenne  
25 avenue de Larrieu  
BP 12314  
31 023 TOULOUSE Cedex 1

**Carrière et installation de traitement** sur la  
commune de Fauillet

**RAPPORT DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
EN CHARGE DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT  
(ART. R.181-47 ET R.516-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

L'inspection des installations classées a reçu le 17 mars 2020 un dossier présenté par la S.A.S Sablières de Guyenne, sollicitant l'autorisation de changement d'exploitant à son profit, d'une carrière et son installation de traitement située sur la commune de Fauillet, aux lieux-dits "Carré", "Lagaule Nord", " Legaud", "Lagolle", "Anot", "Laslisses", "Lacornée", "Aux Mares " et "Grand Beaudris"; ce site étant jusqu'ici exploitée par la société SOGEFIMA.

Tél : 05 53 77 48 40 – Fax : 05 53 77 48 48  
935 avenue Jean Bru  
47915 AGEN Cedex 9

## **1. OBJET :**

### **1.1 Identification de l'exploitant:**

	<b>Ancien exploitant (titulaire de l'autorisation ICPE)</b>	<b>Nouvel exploitant</b>
<b>Dénomination</b>	SOGEFIMA	SABLIERES DE GUYENNE
<b>Adresse du Siège Social</b>	25 avenue de Larrieu BP12314 31 023 TOULOUSE Cedex 1	25 avenue de Larrieu BP12314 31 023 TOULOUSE Cedex 1
<b>Adresse administrative</b>	SOGEFIMA Lieu-dit «Laslisses» 47400 Fauillet	SABLIERES DE GUYENNE Lieu-dit «Laslisses» 47400 Fauillet
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme à conseil d'administration	Société par Actions Simplifiée
<b>Nom et qualité du signataire</b>	Florence MALET, Présidente du conseil d'administration	Abilio MOREIRA, Président

### **1.2 Situation de la carrière :**

<b>Actes administratifs délivrés</b>	- Arrêté préfectoral d'autorisation n° 2008-298-7 du 24 octobre 2008.
<b>Durée de l'autorisation</b>	25 ans .
<b>Lieu d'exploitation</b>	Commune de Fauillet aux lieux-dits "Carré", "Lagaule Nord", " Legaud", "Lagolle", "Anot", "Laslisses", "Lacornée", "Aux Mares " et "Grand Beaudris".
<b>Production maximale autorisée</b>	300 000 tonnes/an
<b>Matériaux extraits</b>	Matériaux alluvionnaires
<b>Superficie totale autorisée</b>	62ha 09a 20ca dont 49ha 07a exploitables.

## **2. RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

En application de l'article R. 516-1 du Code de l'Environnement, le changement d'exploitant d'une installation classée constituée par une carrière est soumis à autorisation préfectorale.

La demande d'autorisation de changement d'exploitant doit comprendre des documents établissant les capacités techniques et financières du nouvel exploitant et la constitution de garanties financières pour la remise en état du site. Elle est adressée à Madame la Préfète pour être instruite dans les formes prévues à l'article R.181-45 du Code de l'Environnement.

### **3. EXAMEN DU DOSSIER :**

- **Demandeur** : un extrait Kbis actualisé au 1<sup>er</sup> mars 2020, mentionnant notamment l'activité d'exploitation industrielle de toutes gravières et carrières de roches massives et alluvionnaires, la valorisation des produits, a été jointe au dossier.
- **Maîtrise foncière**: les parcelles concernées, qui restent la propriété de la société SOGEFIMA, font l'objet d'un contrat de forage entre les sociétés SOGEFIMA et Sablières de Guyenne.
- **Capacités techniques et financières** : une présentation des capacités techniques et financières de la Société Carrières du Sud-Ouest figure dans le dossier.
- **Garanties financières** : le nouvel exploitant s'est engagé à constituer les garanties financières sous 1 mois à compter de la délivrance de l'autorisation de changement d'exploitant.

### **4. CONCLUSION**

Nous proposons à Madame la Préfète d'autoriser le changement d'exploitant au profit de la société S.A.S Sablières de Guyenne par arrêté complémentaire pris dans les formes prescrites à l'article R. 181-45 du Code de l'Environnement dont un projet est joint au présent rapport et pour lequel l'avis de la commission consultative départementale compétente n'est pas requis conformément à l'article R.516-1 du code de l'environnement.

Approuvé et validé,  
Le Chef de l'Unité Départementale  
de Lot-et-Garonne



S. MOUNIER

L' Inspecteur de l'Environnement,  
en charge des installations classées



F. PUIG